

::: Charte Ethique :::

1. Attitude générale

Population locale

+ La population garantit un accueil agréable et un cadre convivial aux visiteurs.

+ La population respecte l'intimité des touristes pendant leur séjour à Sirabougou. Les parents veilleront à ce que les enfants ne viennent pas déranger les visiteurs au Campement.

Visiteurs

+ Les visiteurs ont une attitude positive et s'adaptent au rythme de vie du pays. La tolérance et la patience sont nécessaires pour apprécier le séjour et établir de véritables liens avec la population locale.

+ Les visiteurs s'engagent à respecter la vie privée des habitants. Les visites et photographies de l'intérieur des maisons et concessions se feront seulement avec l'accord de leurs propriétaires.

2. Respect de la vie, des traditions et habitudes du village

Population locale

+ Les habitants s'engagent à ne pas modifier leurs activités traditionnelles à cause de la venue des touristes. Ils accueilleront ces derniers, dans la mesure du possible, lors des fêtes et manifestations publiques.

Visiteurs

+ Les visiteurs prendront soin de ne pas choquer la population par leur conduite ou leur tenue vestimentaire. Pour ne pas heurter les croyances religieuses de la population, la consommation d'alcool ne sera pas autorisée dans le campement.

5. Respect des infrastructures

Population locale

+ Le comité de gestion et les employés s'engagent à entretenir le campement au nom du village et à le conserver propre et en bon état tout au long de l'année.

+ Afin d'éviter la dégradation du lieu, aucun habitant n'est autorisé à entrer dans le campement lorsque celui-ci est vide. Lorsqu'aucun touriste n'y séjourne, il est possible de visiter le lieu accompagné d'un des employés ou d'un membre du Comité de Gestion.

Visiteurs

+ Le campement est un investissement très important pour le village. Les visiteurs s'engagent à ne pas dégrader les locaux.

+ Les visiteurs s'engagent à collaborer avec les employés et à suivre les indications qui leur seront données concernant notamment l'économie des denrées rares, l'usage des toilettes sèches ou la gestion de déchets.

3. Photographies

Population locale

+ En aucun cas l'autorisation de photographier ne doit être donnée en échange d'argent ou autres cadeaux.

+ L'envoi des photos nécessite du temps pour arriver à destination, soyez patients.

Visiteurs

+ Les visiteurs doivent demander l'accord des personnes qu'ils souhaitent photographier. Nous vous remercions de respecter le refus de certains et de ne rien offrir en échange.

+ Nous encourageons les visiteurs à envoyer une copie des clichés aux personnes photographiées.

+ Ne faites pas de promesse sans être certains de les tenir au retour, trop souvent les habitants sont déçus.

4. Commerce, dons et cadeaux

Population locale

+ Dans le but d'une meilleure répartition, la population s'engage à ne pas réclamer de dons et cadeaux individuels aux touristes. Les parents devront veiller sur leurs enfants afin de ne pas encourager la mendicité et l'absentéisme scolaire.

+ Les habitants (artisans et autres commerçants) devront pratiquer des prix justes.

+ La vente d'objets sacrés ou provenant de fouilles archéologiques est interdite afin de préserver le patrimoine local.

Visiteurs

+ Tout don doit passer par les chefs du village ou par le Comité de Gestion. Les dons individuels déstabilisent les rapports entre les habitants. Vos dons seront redistribués de manière équitable ou investis pour des projets de développement.

+ Les visiteurs s'engagent à ne rien donner aux enfants (ni bic, ni sucreries, ni bouteilles vides...). Tout don individuel entraîne des jalousies mais aussi la mendicité et l'absentéisme scolaire.

+ Il est formellement interdit d'acheter des objets anciens, sacrés ou provenant de fouilles archéologiques.

+ Le marchandage fait partie de la culture locale, jouez le jeu mais veillez à payer un prix équitable en vous renseignant auparavant sur le prix juste.